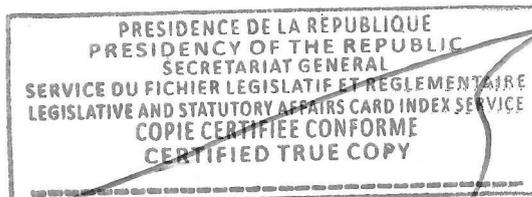

DECRET N° 2020/232, DU 22 AVR 2020
 portant nomination de responsables dans certaines Universités
 d'Etat.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu** le décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;
- Vu** le décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités, modifié et complété par le décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005;
- Vu** le décret n° 93/030 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Douala ;
- Vu** le décret n° 93/036 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé I ;
- Vu** le décret n° 93/037 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé II;
- Vu** le décret n° 2008/280 du 09 août 2008 portant création d'une Université d'Etat à Maroua ;
- Vu** le décret n° 2008/310 du 09 août 2008 portant organisation administrative et académique de l'Université de Maroua ;
- Vu** le décret n° 2010/371 du 14 décembre 2010 portant création d'une Université d'Etat à Bamenda;
- Vu** le décret n° 2011/045 du 08 mars 2011 portant organisation administrative et académique de l'Université de Bamenda;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018;
- Vu** le décret n° 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur,

DECRETE :



Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après dans certaines universités d'Etat:

I- UNIVERSITY OF BAMENDA

Deputy Vice-Chancellor in charge of Internal Control and Evaluation: Mister **GHOGOMU Julius NUMBONUI**, Professor, formerly serving as Director of Academic Affairs in the same University, in replacement of Mister AFUI Mathias MIH.

II- UNIVERSITE DE DOUALA

Vice-Recteur chargé du Contrôle Interne et de l'Evaluation: Monsieur **ZAMBO BELINGA Joseph Marie**, Professeur, précédemment Vice-Recteur chargé du Contrôle Interne et de l'Evaluation à l'Université de Yaoundé I, en remplacement de Monsieur AWONO ONANA Charles, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

III- UNIVERSITE DE MAROUA

Vice-Rector chargé des Enseignements, de la Professionnalisation et du Développement des Technologies de l'Information et de la Communication :

Monsieur **KOLYANG** (né le 01/01/1965 à Goua), Professeur, précédemment Conseiller Technique auprès du Recteur dans la même Université, en remplacement de Monsieur LOURA BENGUELLAH Benoît, appelé à d'autres fonctions.

SECRETARIAT GENERAL

Secrétaire Général : Monsieur **ALI AHMED**, Maître de Conférences, précédemment Directeur des Infrastructures, de la planification et du Développement à l'Université de Ngaoundéré, en remplacement de Monsieur HALIDOU MAMOUDOU, appelé à d'autres fonctions.

IV- UNIVERSITE DE YAOUNDE I

Vice-Rector chargé des Enseignements, de la Professionnalisation et du Développement des Technologies de l'Information et de la Communication :

Monsieur **OWONO OWONO Luc Calvin**, Professeur, précédemment Secrétaire Général dans la même université, en remplacement de Monsieur DONTSI, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Vice-Rector chargé de la Recherche, de la Coopération et des Relations avec le Monde des Entreprises :

Monsieur **OWONA NGUINI Mathias Eric**, Maître de Conférences, cumulativement avec ses fonctions de Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches en Dynamiques Administratives et Politiques à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé II, en remplacement de Monsieur PONDI Jean-Emmanuel, appelé à d'autres fonctions.

Vice-Rector chargé du Contrôle Interne et de l'Evaluation : Monsieur **EKOBENA FOUA Henri Paul**, Professeur, précédemment Chef de Division de la Formation Initiale à l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université de Ngaoundéré, en remplacement de Monsieur ZAMBO BELINGA Joseph Marie, appelé à d'autres fonctions.

SECRETARIAT GENERAL

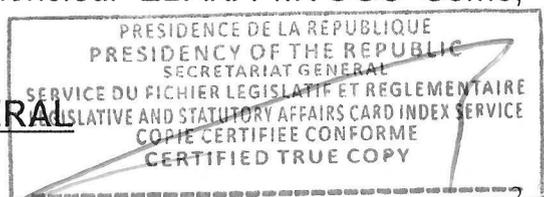
Secrétaire Général : Madame **BANDOLO Christine Rosalie**, épouse **ONGUENE ESSONO**, Professeur, précédemment Directeur des Etudes à l'Ecole Normale Supérieure dans la même université, en remplacement de Monsieur OWONO OWONO Luc Calvin, appelé à d'autres fonctions.

V- UNIVERSITE DE YAOUNDE II

Vice-Rector chargé des Enseignements, de la Professionnalisation et du Développement des Technologies de l'Information et de la Communication :

Monsieur **PONDI Jean-Emmanuel**, Professeur, précédemment Vice-Rector chargé de la Recherche, de la Coopération et des Relations avec le Monde des Entreprises à l'Université de Yaoundé I, en remplacement de Monsieur EBANA MVOGO Côme, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

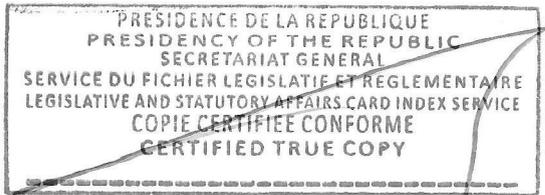
SECRETARIAT GENERAL



Secrétaire Général : Madame **BISSA ENAMA Marie Thérèse Patricia**, épouse **MANGA FOE**, Professeur, précédemment Vice-Doyen chargé de la Programmation et du Suivi des Activités Académiques à la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, en remplacement de Monsieur **MEVOUNGOU NSANA Roger**, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



YAOUNDE, le 22 AVR 2020

